

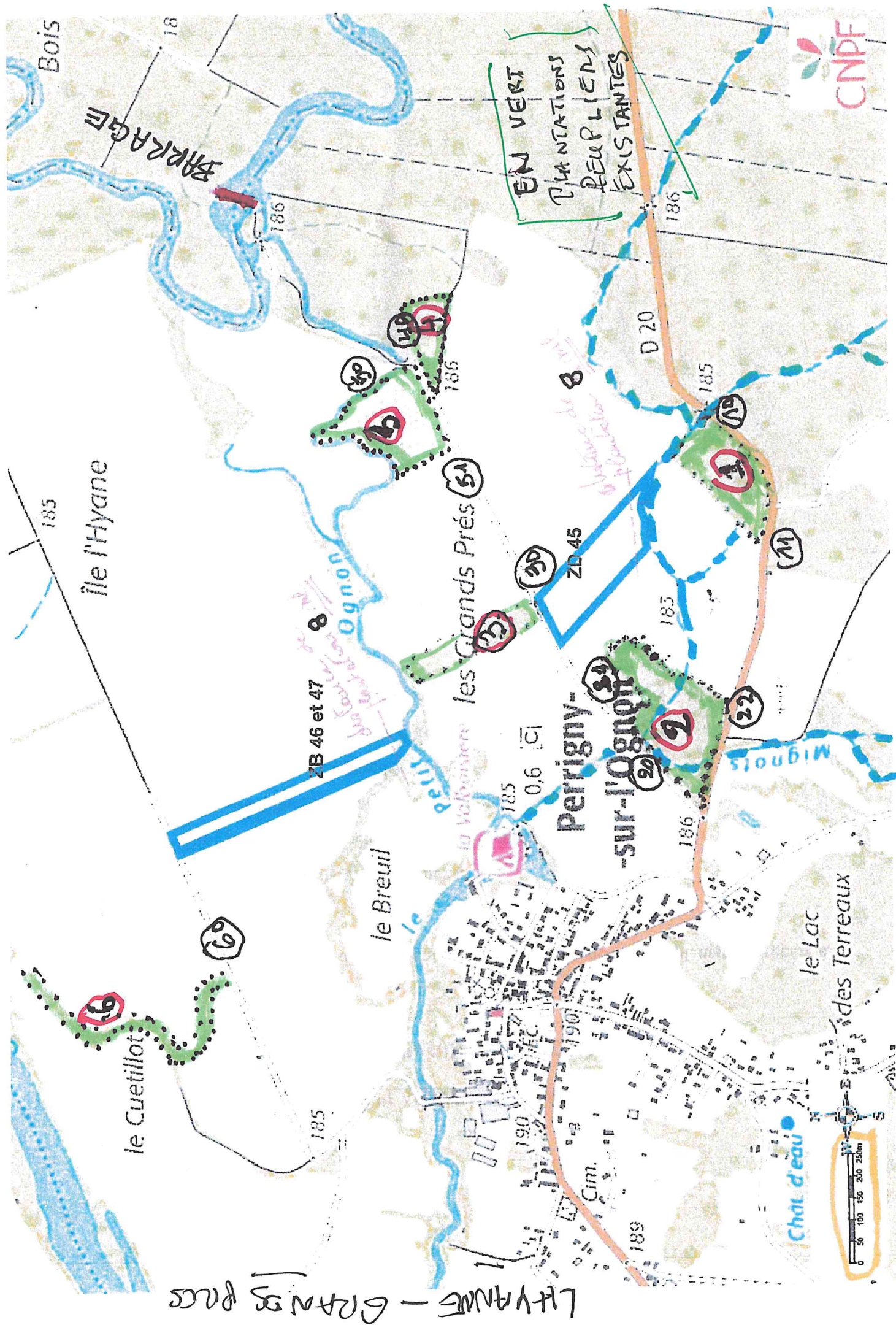
RELEVÉ DES PLANTATIONS EXISTANTES :

PRAIRIES - GRANDS PRÉS - L'YANNE

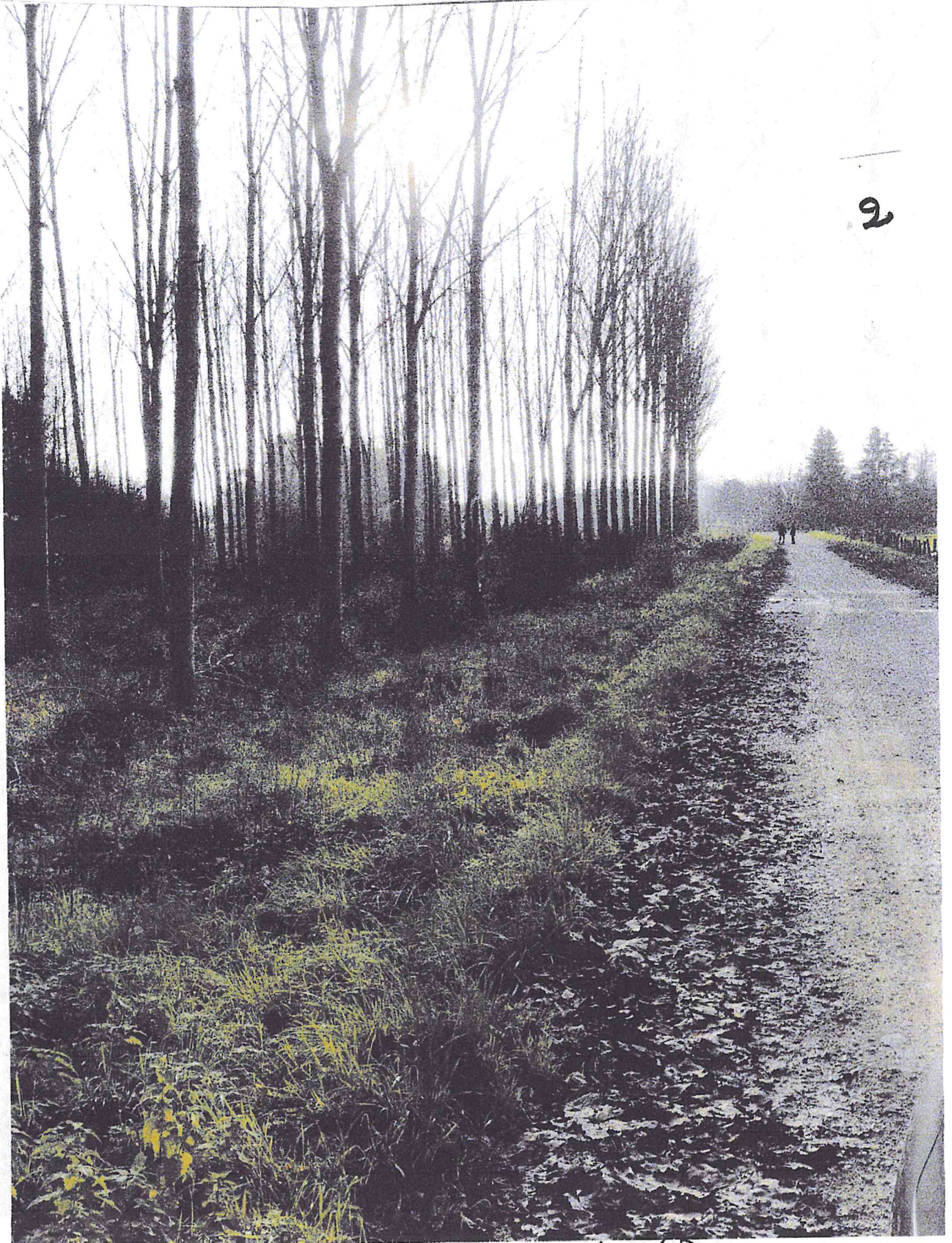
Relevé de 6 espaces de plantations de peupliers avec 2 à 3 photos de chaque plantation (repère à 2 chiffres) :

- en pointillé bleu : les fossés d'assèchement,
- en rouge : le barrage hydroélectrique sur l'Ognon,
- en vert : les plantations encadrées et numérotées,
- jouxtant le Petit Ognon, parcelles 3 et 5,
- jouxtant ou traversant les fossés d'assèchement, parcelles 1 et 2,
- attestation de plantation de peupliers de la commune de PERRIGNY-SUR- L'OGNON.

Relevé Plantation - LES LEUX



2



Pièces jointes :

PANNEAU 2 PHOTO (2)



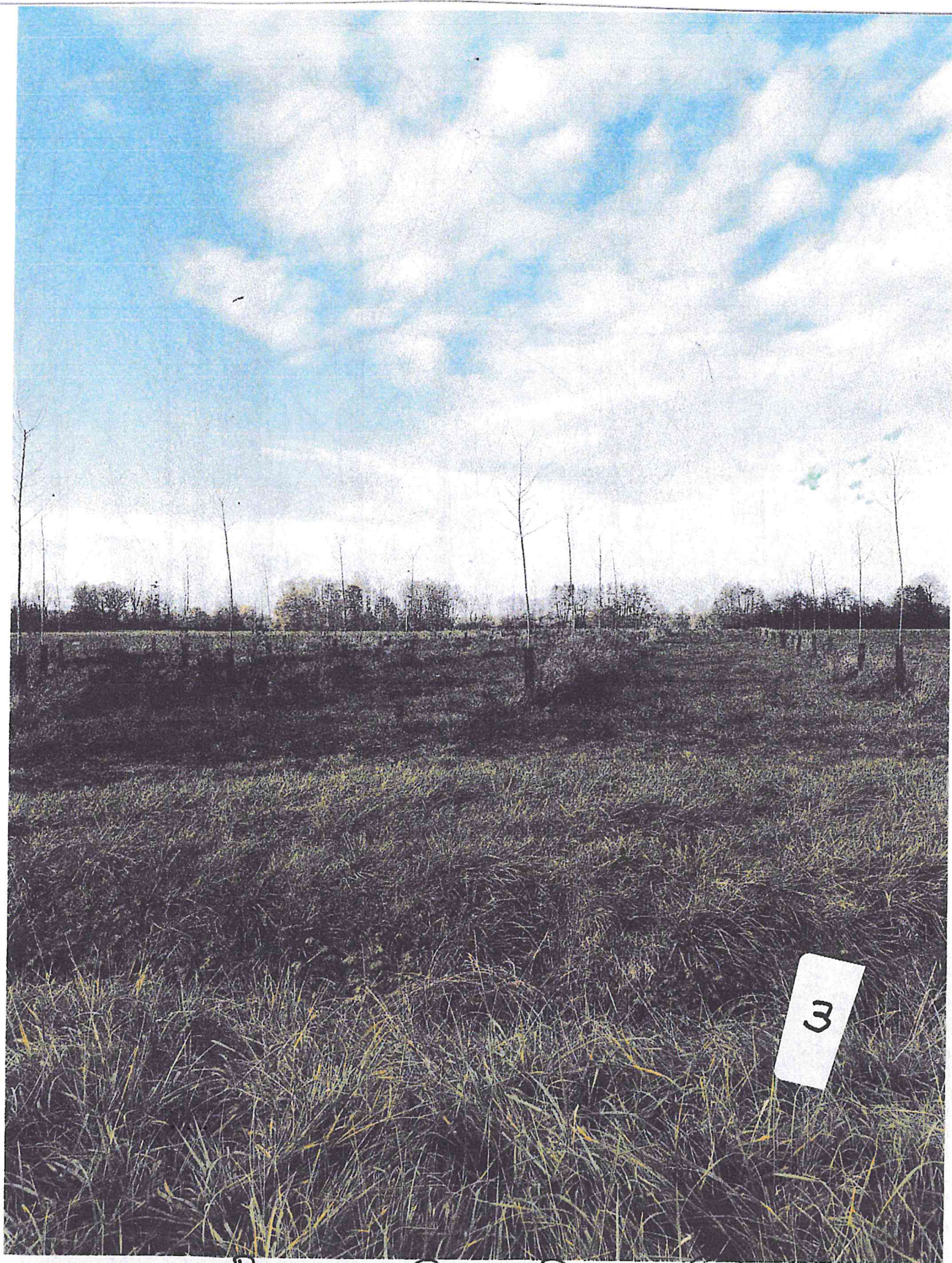
2

Pièces jointes :

PROJET 2

PHOTO (22)

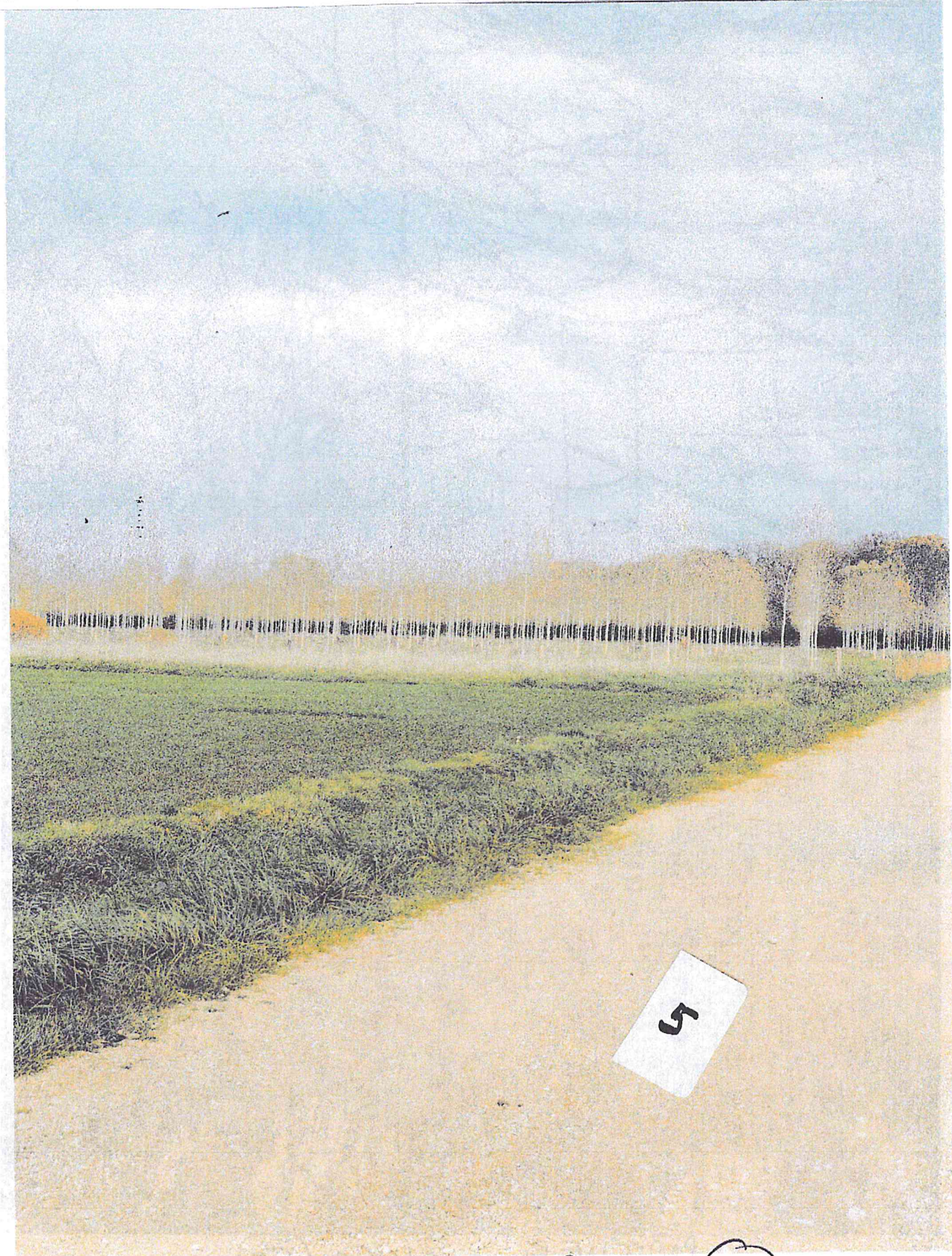
projet_2_115503



Pièces jointes :

PARGUE (3)

PHOTO (30)



— Pièces jointes : —

PARCELS 5 PHOTO (51)



6

Pièces jointes :

PARCELLE 6

PHOTO (60)



Monsieur Jean-Paul Delfour
Maire de Perrigny sur l'Ognon



Mairie de Perrigny
2 rue des Leux
21270 Perrigny sur l'Ognon

Tél: 03 80 36 14 66

Perrigny, le 12 décembre 2022 mairie-perrignysurognon@wanadoo.fr

OBJET : ATTESTATION DE PLANTATIONS DE PEUPLIERS

Je soussigné Jean-Paul DELFOUR, Maire de Perrigny sur l'Ognon

atteste par la présente que la commune de Perrigny sur l'Ognon avait planté des peupliers au lieu-dit « L'HYANNE » sur la parcelle 48, d'une contenance de 15 ha.

Cette parcelle a été exploitée en 2016. En 2018, nous avons procédé à la replantation de cette parcelle de la façon suivante :

- 50 % en peupliers pour la partie à proximité de la rivière « Le Grand Ognon ».
- 50% en chênes pour le reste de la parcelle.

Le Maire, Jean-Paul DELFOUR





— Pièces jointes : —

image0000001004.jpg

EXISTANT LES LIEUX

292 Ko



— Pièces jointes : —

image0000001002.jpg

LES LIEUX

349 Ko

AU FOND RIDEAU D'ARBRES LA SAONE
PLANTATION A 2 MA -

01/09/2023, 15:34

Plantation des Seux, extrémité jouxtant la Saône

Saône, fleuve prenant sa source dans les Vosges
est un affluent du Rhône. L'Ognon se jette dans
la Saône dans la commune de PÉRRIGNY s/L'OGNON

Dans la prairie des Seux une plantation prospère
déjà et son extrémité se situe en bordure de Saône

Notre plantation qui sera voisine de l'existante
laissera une bande de 8 m. libre en bordure
de Saône.